

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 17 mai 2021

Délibération n° 2021 – 17/05/2021 – 6

Travaux de la commission FSDIE du 7 avril 2021

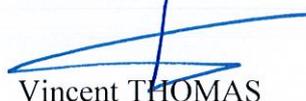
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 6 mai 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission FSDIE du 7 avril 2021, la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations, l'aide aux élus étudiants et la ventilation de la convention ASUB.**

Dijon, le 17 mai 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

*P.J. : Compte rendu de la commission FSDIE du 7 avril 2021
Tableau commission FSDIE du 7/04/2021
Aide aux élus 2021*

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Commission FSDIE du 07/04/21, 14 h

Teams

Compte-rendu

Membres

Présents : Ambre Adamiak, France Herrscher, Véronique Lahaie, Alain Rauwel, Maxence Roulliat.

Excusé : David Cousson.

Excusées avec procuration : Karen Fiorentino (procuration à A. Adamiak), Léa Clouzot (procuration à Lucile Tison).

Absents : Gwladys Bouillin, Léana Mc Carthy, Liam Fontaine, Soline Pion.

Associations représentatives

Présentes : BEDAPS (Lucile Tison), Génération Campus (Simon Barret).

Absentes : Adexpra, ESN InsiDijon, Parlement des Etudiants, AEAEGUD, ASUB, Epi'campus.

1. Demandes de subvention

- 2 demandes de subvention reçues spécifiquement pour cette commission ;
- 1 qui avait déjà été visée et accordée par la commission du 13/01/21, mais ne figurait pas sur le tableau soumis au CA du 24/02/21. Pour régulariser et permettre le versement, elle figure donc dans les travaux de ce jour pour être soumise à la CFVU puis le CA, comme détaillé dans le tableau.

2. Aide aux élus

Extrait du règlement FSDIE

Titre II – Les critères d'attribution

Section 2 : Actions spécifiques

« Aide aux élus des conseils centraux :

Une attribution de 200 € pour les élus titulaires et de 100 € pour les élus suppléants est accordée en fonction de leur participation aux conseils (taux de présence laissé à l'appréciation de la commission). Cette mesure encourage la coopération entre titulaires et suppléants. La subvention est versée à l'association labélisée choisie par l'étudiant élu et assidu. »

Règle de calcul

Confirmée par la commission FSDIE 03/03/21, approuvée par CFVU du 16/03/21 et CA du 08/04/21.

"Le taux de présence qui déclenche la possibilité du versement de l'aide :

- titulaire : si l'él.u.e a participé à 50 % ou plus des séances, les 200 € sont versés,
- suppléant.e : si l'él.u.e a participé à 33 % ou plus des séances, les 100 € sont versés."

Séances prises en compte pour le recensement de la participation

Les participations ont été relevées à partir des verbatims publiés sur le site de l'uB (rubrique Vie institutionnelle) à la date du 01/03/21.

La période considérée est :

- pour le CA : entre le 14/02/20 et le 17/12/20,
- pour la CFVU : entre le 17/04/20 et le 17/11/20.

Les tableaux ci-joint précisent les taux de participation relevés des élus étudiants, ceux qui sont éligibles à l'aide aux élus, et les réponses reçues, ainsi que le récapitulatif des sommes qui seront versées aux associations désignées.

3. Ventilation de la convention ASUB

La convention unique qui existait jusqu'en 2020, d'un montant de 40 000 €, sera remplacée par plusieurs conventions, une avec chaque antenne (Dijon, Chalon s/Saône et le Creusot), puisque le reversement entre associations est illégal, or l'ASUB « Dijon » reverseait une partie de cette convention aux 2 autres qui sont distinctes juridiquement.

La répartition de la somme proposée par l'ASUB est la suivante :

- Chalon s/Saône: 1 500 € (1 000 € pour l'événementiel et 500 € pour la participation aux championnats)
- 3 500 € le Creusot, (1 500 € pour l'événementiel, et 2 000 € pour les championnats)
- Dijon : 35 000 € (9 000 € pour l'événementiel, et 26 000 € pour les championnats)

4. Informations et divers

La mise à jour des statuts FSDIE et Commission Culture sera soumise au CA du 08/04/21.

Groupe de travail FSDIE : le compte-rendu des réflexions menées le 10/03/21 a été transmis aux membres.

Il concerne plus le fonds, en particulier les règles d'attribution, les projets éligibles etc.

Une réflexion à poursuivre.

La séance est levée à 15 h 15

Commission FSDIE du 07/04/2021								
N°	Association	Projet / objet	Date début	Date fin	Montant sollicité	Avis commission	Montant accordé	Commentaires
Projets								
2021-01	Un sac sur le dos (USSLD)	Participation au 4L Trophy			600 €	favorable	600 €	Subvention validée par la commission du 13/01/21 mais qui n'apparaissait pas dans le tableau soumis au CA du 24/02/21, qui n'indiquait que le classement pour le SIAE et pas la subvention accordée par le FSDIE à l'association. Nous devons donc le faire apparaître ici pour régulariser, et que CFVU et CA puissent donner leur avis au sujet de l'attribution de cette subvention. Le 4L Trophy 2021 est reporté à 2022, mais l'association a confirmé qu'elle y participera bien, la subvention est toujours valable.
2021-08	ADAH	ateliers DIY 0 déchet ADAH	31/03/2021	19/05/2021	65 €	favorable	65 €	Bon projet, la commission relève notamment la diversité des financements.
2021-09	ESIRAID	ESIRAID : Evenement Multi-sports	08/05/2021	08/05/2021	800 €	Report	0 €	L'évènement est prévu le 08/05/2021. Le BVE a envoyé un mail pour savoir si le projet était maintenu ou non compte tenu du contexte sanitaire, mais l'association n'a pas répondu. La notice de sécurité est en cours d'étude au service Hygiène et sécurité. De nombreux points amène au report : le dossier est irrecevable à plusieurs titres : le budget est déséquilibré, la plupart des devis manquent. Il y a une ligne de frais imprécise ("autres dépenses" pour 100 €, non justifiée) qui n'est pas recevable. Le seul devis fourni (location canoë pour 100 €) n'est pas en adéquation avec la dépense présentée dans le budget. L'achat d'alcool (850 €) ne peut pas être présenté dans le cadre du FSDIE. Les frais de fonctionnement ne peuvent pas être inclus à une demande de subvention, or on relève ici les frais bancaires mensuels et l'assurance annuelle (non liée à l'évènement). Le dossier est irrecevable, approximatif et incomplet. Il est placé en report et non refusé, pour permettre à l'association de corriger et améliorer son projet et son dossier et pouvoir présenter à nouveau sa demande de subvention suivant le règlement FSDIE. L'association sera prévenue à l'issue de la commission pour ne pas se mettre en difficulté puisque la situation financière présentée (solde bancaire) ne lui permettra pas de financer seule le projet et que la collecte de fonds par la vente de vin semble tardive, et sans doute compromise avec le confinement en cours. L'association risquerait d'engager des frais qu'elle ne pourrait pas assumer ensuite. Par ailleurs, le dossier présenté amène à se poser des questions sur la préparation de l'évènement et la gestion de l'association en général (qui indique par ex ne pas être assurée actuellement). Il lui sera donc proposé un rendez-vous avec le BVE et/ou la VP déléguée à la vie et à la démocratie étudiante pour des conseils et un accompagnement, au sujet de la préparation et de l'organisation de l'évènement, de la demande de subvention et plus largement la gestion de l'association (assurance, comptabilité...) Il lui est par ailleurs conseillé de solliciter d'autres subventions que le seul FSDIE, par exemple en faisant valoir l'aspect découverte et valorisation patrimoniale du projet, et solliciter alors une subvention auprès de collectivités territoriales, comme le pays d'Auxois, ou le département par exemple.
Aide aux élus								
De 2021-10 à 2021-23 (voir tableau ci-dessous)		Aide aux élus			2 800 €	favorable	2 800 €	Voir détail ci-dessous pour le détail élu par élu et association par association
Conventions								
2021-24	ASUB	Convention 2021	01/01/2021	31/12/2021		favorable	35 000 €	La convention qui jusqu'en 2020 était versée à l'ASUB qui reversait ensuite aux ASUB Chalon et ASUB le Creusot, est maintenant déclinée en 1 convention par ASUB comme détaillé ici
2021-25	ASUB section Chalon	Convention 2021	01/01/2021	31/12/2021		favorable	1 500 €	La convention qui jusqu'en 2020 était versée à l'ASUB qui reversait ensuite aux ASUB Chalon et ASUB le Creusot, est maintenant déclinée en 1 convention par ASUB comme détaillé ici
2021-26	71 (le Creusot)	Convention 2021	01/01/2021	31/12/2021		favorable	3 500 €	La convention qui jusqu'en 2020 était versée à l'ASUB qui reversait ensuite aux ASUB Chalon et ASUB le Creusot, est maintenant déclinée en 1 convention par ASUB comme détaillé ici
Total					4 265 €		38 465 €	

Détail Aide aux élus 2021 sur 2020 à verser							
N° FSDIE	Nom	Prénom	Qualité	Instance	Montant	Association destinataire	
2021-10	ADAMIAK	Ambre	Titulaire	CA	200	CEDB	
2021-11	BARANTON	Chloé	Titulaire	CFVU	200	FEBIA	
2021-12	BOUCHE	Louise	Titulaire	CA	200	FEBIA	
2021-13	CLOUZOT	Léa	Titulaire	CFVU	200	FEBIA	
2021-14	DEVISE	Anthony	Titulaire	CFVU	200	UNEF	
2021-15	GUYONNET	Julie	Titulaire	CFVU	200	ADDICT	
2021-16	MICONNET	Vincent	Titulaire	CFVU	200	CBE Bio	
2021-17	PION	Soline	Titulaire	CFVU	200	CEDB	
2021-18	RODRIGUES	Dorian	Titulaire	CFVU	200	ACEP	
2021-19	ROULLIAT	Maxence	Titulaire	CFVU	200	FEBIA	
2021-20	SABATIER	Arthur	Titulaire	CA	200	UNEF	
2021-21	TAMIZET	Sara	Titulaire	CFVU	200	CEDB	
2021-22	TISSIER	Alexandre	Titulaire	CA	200	Parlement des Etudiants	
2021-23	YVENAT	Capucine	Titulaire	CFVU	200	FEBIA	
Total					14	2800	

Aide aux élus - associations destinataires des aides des élus étudiants éligibles qui ont répondu				
Nom	Prénom	Instance	Association destinataire	Montant
ADAMIAK	Ambre	CA	CEDB	200
BARANTON	Chloé	CFVU	FEBIA	200
BOUCHE	Louise	CA	FEBIA	200
CLOUZOT	Léa	CFVU	FEBIA	200
DEWISE	Anthony	CFVU	UNEF	200
GUYONNET	Julie	CFVU	ADDICT	200
MICONNET	Vincent	CFVU	CBE Bio	200
PION	Soline	CFVU	CEDB	200
RODRIGUES	Dorian	CFVU	ACEP	200
ROULLIAT	Maxence	CFVU	FEBIA	200
SABATIER	Arthur	CA	UNEF	200
TAMIZET	Sara	CFVU	CEDB	200
TISSIER	Alexandre	CA	Parlement des Etudiants	200
YVENAT	Capucine	CFVU	FEBIA	200
Total	14			2 800

Récapitulatif par association		
Association destinataire	Montant total qui lui sera versé	Nb d'aide fléchées
FEBIA	1 000	5
CEDB	600	3
ADDICT	200	1
CBE Bio	200	1
ACEP	200	1
UNEF	400	2
Parlement des Etudiants	200	1
Total	7	14

Pour information :

Eligibles qui n'ont pas donné suite 3